

Les paroisses du diocèse
d'Aix, leurs souvenirs et leurs
monuments. Tome 1 / par
l'abbé M. Constantin,...

Constantin, M. (18..-19.. ; curé de Rognes). Auteur du texte. Les paroisses du diocèse d'Aix, leurs souvenirs et leurs monuments. Tome 1 / par l'abbé M. Constantin,.... 1890-1898.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCLAVE DANS LE DIOCÈSE D'ARLES

ISTRES

Morianum ou Istrium

Les habitants d'Istres furent d'abord divisés en plusieurs hameaux. Sous la menace des invasions, ils se fortifièrent sur l'éminence au pied de laquelle la ville actuelle est bâtie. Ce *castrum* dont il est déjà parlé dans une charte de 963, occupait l'emplacement de l'église et du presbytère, à côté desquels les ruines de plusieurs tours s'élèvent encore ; par des agrandissements successifs, sa chapelle est devenue l'église paroissiale. Comme toute la région de l'Etang et de la Crau, Istres dépendait de l'Eglise d'Arles. Son patron et le titulaire de sa plus vieille église était saint Etienne, titulaire de la cathédrale d'Arles.

Au XI^e siècle cette paroisse passa sous la juridiction de l'archevêque d'Aix. « Soit connu que Raimbaud, archevêque de l'Eglise d'Arles, légat du siège apostolique, a concédé, du consentement de ses chanoines, l'église de Morian, *ecclesiam de Moriano*, à Pierre, archevêque d'Aix. Ledit Pierre dans le concile public tenu à Arles, en présence des

archevêques d'Arles, d'Embrun et de Narbonne, et de leurs suffragants, s'était plaint qu'il ne pouvait venir en un jour de sa ville archiépiscopale à Arles, à cause de l'aspérité du chemin de la Crau, *propter asperitatem viae lapidosi agri* ; sous cette condition que si un jour l'archevêque d'Aix ne venait plus aux conciles d'Arles, l'église d'Arles recouvrerait l'église de Morian avec toutes ses appartenances, savoir l'église de Vulturne, celles de Sainte-Marie de Morian, de Saint-Jean du Val, de Saint-Sulpice, de Saint-Martin. Le révérend archevêque d'Arles a cependant gardé dans ce territoire deux églises voisines, Saint-Véran et Saint-Pierre de Ugino (de la Valduc) voulant qu'elles demeurent inaliénables et pour attester que les églises susdites dépendaient de l'Eglise d'Arles. »

Quand l'archevêque d'Aix cessa de se rendre aux conciles d'Arles, il ne restitua point la paroisse d'Istres qui demeura enclave du diocèse d'Aix dans celui d'Arles, comme Saint-Cannat l'était de Marseille dans celui d'Aix, et Mailane d'Arles dans celui d'Avignon.

L'archevêque Pierre I^{er} transmit cette paroisse à son chapitre, comme le prouve la bulle de 1082 : « *ecclesiam parochialem de castro Istrensi, et ecclesiam sancti Sulpicii... et ecclesiam sanctæ Mariæ de Lairac... cum omnibus appendiciis* ». Les redevances, qui formaient les prébendes de deux chanoines, avaient été réglées par une transaction du 2 avril 1285, entre le chapitre et la communauté, stipulant au nom de celle-ci le damoiseau Hugues Dedon, « *syndicus universitatis castri de Istrio* ».

— Les juifs d'Istres fournissaient chaque année trois livres de poivre à l'archevêque.

— Le clergé d'Istres était agrégé en une sorte de collégiale. En plus des trois prêtres de la paroisse, plusieurs chapelains résidants prenaient place au chœur. Ces chapelains, d'abord au nombre de six, furent réduites à trois par sentence de l'official, du 22 juillet 1742 : leur traitement fut établi à 500 livres. L'une, sous le titre des *Douze articles de Foi*, était attachée à l'église paroissiale ; les deux autres, Saint-Etienne et Sainte-Madeleine, à deux chapelles rurales ; toutes trois à la nomination des consuls. Ces bénéfices étaient réservés, par la volonté des fondateurs, à des prêtres natifs d'Istres, et à leur défaut, des paroisses les plus voisines, Saint-Mitre et Saint-Chamas.

— L'abbaye de Montmajour jouissait de biens considérables dans la paroisse, en vertu d'une donation faite à la chapelle Saint-Pierre de la Mer par le comte Bertrand en 963. On trouve au bas de la charte la signature de Guillaume Dedons et de son fils. Un de leurs descendants, Dedons d'Istres, conduisit à la croisade de 1096 trois cents chevaliers qui se rangèrent sous la croix de l'archevêque d'Arles.

— Entre ceux de ses enfants dont la paroisse d'Istres peut s'enorgueillir il faut citer le P. *Charles de Régis*, jésuite, † 1777, auteur de pièces dramatiques qui se sont longtemps maintenues au répertoire des collèges : *le Testament de l'Avare*, *les Fêtes Marseillaises*, etc. ; et surtout *J.-B. de Régis*, mort en Chine en 1737. Ce jésuite, savant géographe, avait acquis l'amitié de l'empereur

Rhang-Hi. Sur la demande de ce prince, il commença en 1704 un immense travail, la carte générale de l'empire chinois. Les observations qu'il recueillit dans ses voyages ont été utilisées par le P. Dulhade pour sa *Description de la Chine*. En outre, le P. de Régis traduisit en latin *Y-King*, le plus obscur des livres sacrés du Céleste-Empire. Quand l'empereur Young-Tching proscrivit le christianisme, le P. de Régis fut excepté du bannissement, mais dût cesser ses doctes travaux. Il ne put que hâter par ses prières le moment où la liberté serait rendue à la prédication évangélique. La Bibliothèque nationale possède parmi ses manuscrits la traduction du *Y-King*. Ajoutons que la famille à laquelle appartenaient les PP. de Régis est la même qui a fourni saint François Régis à l'Eglise.

— *Christine* (Antoine-Etienne), né à Istres en 1748, mort à Aix en 1842, ancien doctrinaire. Lors du soulèvement contre la Convention, il devint président des sections de Marseille, ce qui le désigna aux vengeances des terroristes. Aussi à l'arrivée du général Cartaux, fut-il obligé de se réfugier à Toulon et de s'embarquer sur la frégate la *Poulette* pour Port-Mahon où il resta jusqu'au Concordat. M^{sr} de Cicé le chargea de créer la paroisse de Saint-Jean-de-Malte.

— Honoré de Tuffet, natif d'Aix, 1756, était officier au corps royal du génie quand la révolution le contraignit à émigrer et à joindre l'armée des princes. Durant l'exil il reçut les ordres jusqu'à la prêtrise inclusivement. Quand l'exercice de la religion redevint libre en France, M. de Tuffet fut mis à la tête de la paroisse d'Istres, qu'il dirigea

plusieurs années, et où son zèle actif releva bien des ruines. Il se retira ensuite à Belley, où Louis XVIII alla le prendre en 1814 pour lui confier l'aumônerie de ses grenadiers à cheval. En 1822, M. de Tuffet se démit de son aumônerie pour se livrer avec plus de liberté à la prédication. Il se retira à Valence, puis à Besançon, et fut nommé chanoine honoraire de chacun de ces diocèses. Enfin, en 1828, il voulut revoir l'antique abbaye Saint-Maurice où il s'était consacré à Dieu. Il y résida jusqu'à sa mort, 1844. Par ordre du roi de Sardaigne, il y fut inhumé dans le caveau des gouverneurs.

— M^{sr} Léon Sibour, né le 8 février 1807, professeur à la faculté de théologie, député de l'Ardèche en 1848, fut choisi comme auxiliaire par son ami M^{sr} Sibour, archevêque de Paris, et sacré évêque de Tripoli *in partibus*. La mort tragique de l'archevêque détermina chez son auxiliaire une commotion soudaine qui paralysa les membres, tout en laissant l'intelligence intacte. M^{sr} Sibour languit une vingtaine d'années dans cet état affligeant qu'il supporta avec une admirable patience, et mourut près d'Antibes, le 18 novembre 1864. Ce prélat résidait habituellement à Aix. Son corps y fut rapporté, et déposé à Saint-Sauveur, au caveau des archevêques.

— 1790, 2800 hab., *ville murée*, archipr. de Lambesc ; curé avec 1200 livres de revenu, nommé par le plus ancien des 2 chanoines de Saint-Sauveur, prieurs-prébendés d'Is-tres ; 2 secondaires ; 3 chapelains à résidence. — 1890, 3500 hab., archid. d'Arles ; un curé 2^{me} classe et un vicaire.

Son doyenné s'étend sur les paroisses d'Entressen, de Fos, de Saint-Chamas, de Saint-Mitre. Les *Sœurs de Saint-Thomas* y desservent hospice, école et asile depuis 1832.

— L'église paroissiale, qui a pour titulaire N.-D. de Beauvezer ou de Beauvoir, à cause du splendide panorama qui s'étend à ses pieds, est d'un accès difficile. Il faut monter, monter encore et quand on n'en peut plus, il reste encore quelques douzaines de degrés à gravir. Aussi l'a-t-on spirituellement déclarée « plus à la portée des anges que des hommes ». Cette église a été rebâtie en 1711 ; l'ancienne s'était écroulée subitement un dimanche à l'issue de l'office divin, peu d'instant après que les fidèles en furent sortis. Le clocher, s'étant écroulé à son tour, a été relevé en 1834.

Istres possédait autrefois une maison de Cordeliers fondés en 1576, et une de Carmes déchaussés depuis 1652, des chapelles de pénitents blancs et gris, avec service dominical.

CHAPELLES.— Dans la campagne, à demi-lieue, sur une colline entourée par les eaux de deux étangs, chapelle *Saint-Etienne*. On la considère comme la paroisse primitive, et elle est restée en grande vénération. On y va en procession le 1^{er} dimanche de l'Avent, en suite du vœu de la peste. Avant la Révolution, un ermite y résidait, entretenu par la communauté.

Actuellement, *chapellenie de Rassuen*, usine importante de produits chimiques, avec un prêtre à résidence depuis 1885. — Chapelles ruinées : *Saint-Véran, Saint-Michel, Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Pierre de la Valdue,*

Saint-Pierre de la mer. Cette dernière chapelle est souterraine. On y a célébré la messe jusqu'à la fin du dernier siècle.

ENTRESSEN

Transinum

Le quartier d'Entressen, véritable oasis dans le désert de la Crau, a toujours été compris dans le territoire d'Istres. L'union a cessé au point de vue religieux seulement depuis le 2 mars 1838, date de la création de la nouvelle paroisse. Jusqu'à cette époque, avant comme après la révolution, le service dominical avait été rempli par un vicaire d'Istres, dans la chapelle du château.

Ce château ne remonte pas au-delà du XIV^e siècle. L'acte de bornage du terroir d'Istres en 1324 ne parle en effet que d'un mas en cet endroit, « prope mansum de Transino », tandis que le dénombrement de 1379 comprend « quædam turrim seu bastidam vocatam de Tressens bene fortificatam muris et vallatis. »

Un des coussous d'Entressen, dit *coussou baussenc*, avait été donné en 1218 à l'abbaye de Silvacane par Hugues de Baux, vicomte de Marseille, et Barrale son épouse.

— L'*Eglise* nouvelle, dédiée à l'Immaculée-Conception, a été construite sur un terrain offert par Mlle Cournand, et en

majeure partie avec les subsides généreux de feu M. l'abbé Cournand, son frère. La première pierre fut posée le 6 décembre 1836, et l'édifice bénit le 28 août 1837, par M. Coustet, curé d'Istres.

— 250 hab., archid. d'Arles, doy. (et commune) d'Istres. Les *Sœurs de Saint-Joseph*, des Vans, y tiennent école depuis 1875.

— Près du lac que chante *Mireille*, « lou grand clar d'Entressén », et dans le château fort du XIV^e s., propriété de la famille de Galiffet, se trouve une chapelle à laquelle se rattache un patriotique souvenir. C'est dans son enceinte que venait faire ses oraisons la très pieuse et très sage reine Yolande, fille de Jean I^{er} roi d'Aragon, épouse du comte Louis II de Provence, mère du comte Louis III et du bon roi René, belle-mère de très haut et très victorieux prince Charles VII de France.

De récents travaux ont mis en lumière la figure de cette noble femme que Dieu associa à Jeanne d'Arc pour sauver la nation française. Sa beauté était son moindre mérite : ce qui restera sa gloire, c'est la salutaire influence qu'elle exerça sur les affaires les plus considérables de son temps. Fille fidèle de l'Eglise romaine elle encouragea la bonne volonté de son mari, exerça les fonctions de régente pendant qu'il se battait en faveur du Saint-Siège, et remettait le pape Alexandre V en possession de Rome, 1440. Elle maria sa fille Marie au roi Charles VII. Et celui-ci appelait Yolande sa *bonne mère*, comme pour la distinguer de celle qui le fut si peu à son égard, la fameuse Isabeau. Lorsque Jeanne

d'Arc parut pour la première fois devant le roi, Yolande s'élevant avec courage contre le doute général, proclama sa foi en la véracité et en la vertu de la bergère inspirée. C'est elle encore qui réunit le convoi de vivres que Joanne d'Arc introduisit dans Orléans. « Disposée à tout risquer pour sortir de l'abîme, elle était l'âme du parti national en France », écrit M. Vallon.

Yolande s'était mariée dans l'église Saint-Trophime : elle avait assisté avec Louis I^{er} au grand jubilé de Sainte-Croix de Montmajour. Quand elle quittait l'Anjou et revenait en sa chère Provence, elle aimait, racontent nos historiens, à se retirer en la tour solitaire d'Entressen, pour s'y reposer des soucis de la royauté.

C'est probablement du fait de ces séjours que s'est formée la légende de la reine Jeanne, — pour les provençaux, c'est toujours la reine Jeanne — laquelle aurait été gardée prisonnière en ce château, pendant que se préparait son jugement en cour pontificale d'Avignon.

Yolande d'Aragon mourut à Saumur en 1442, après avoir vu s'accomplir la délivrance nationale.

Heureux sommes-nous de clore la première partie de nos études diocésaines sur un hommage à cette reine qui se montra constamment grande française, parce qu'elle était grande chrétienne.

